

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .38/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

DATE DE PUBLICATION :

29/03/2026

13 AVR. 2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA DSP
(DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)**

Monsieur le maire expose que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il convient donc de procéder à cette élection.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L.1411-1, L.1411-5, L.1411-6 et L.1411-7 ainsi que ses articles D.1411-3 à D.1411-5,

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

DE PROCEDER à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article D.1411-5 du code général des collectivités territoriales, par délibération du 21 mars 2026 le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

Dans ce cadre, deux listes ont été déposées :

- Liste 1 :

Titulaires :

Mme THIERRY Martine

M. ROSSI Patrick

M. RABILLER Noël

M. GIACCOMAZZO Jean

Mme TROISI Valérie

Suppléants :

Mme DUPONT Karine

Mme GRAVIER Marie

M. TASSY Jacques

M. FRELIER Laurent

Mme BIGEL Anne-Marie

- Liste 2 :

Mme PRUNET Sophie

Mme YZQUIERDO Laurence

M. AIGUESPARSES Cédric

M. BONNAUD Christophe

Mme GACNIK Marie-France

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 27

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 27

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Nombre total de suffrages exprimés : 27

. Liste 1 : 22 (vingt-deux) voix

. Liste 2 : 05 (cinq) voix

Quotient électoral : $27/5 = 5.4$

Attribution des sièges au quotient

Liste 1 : $22/5 = 4.4$, soit 4 sièges

Liste 2 : $5/5 = 1$, soit 1 siège

Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Liste 1 : $22 - (4 * 5.4) = 0.4$, soit 0 siège

Liste 2 : $5 - 5 = 0$, soit 0 siège

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

Mme THIERRY Martine

M. ROSSI Patrick

M. RABILLER Noël

M. GIACOMAZZO Jean

Mme PRUNET Sophie

- en qualité de membres suppléants :

Mme DUPONT Karine

Mme GRAVIER Marie

M. TASSY Jacques

M. FRELIER Laurent

Mme YZQUIERDO Laurence

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Anne-Marie BIGEL

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.